

# BAC TMD

## TECHNIQUES DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

Du talent, de l'énergie et de la persévérance : le cocktail indispensable pour mener de front des études au lycée et au conservatoire.



### ➤ Pour qui ?

Accessible après une 2<sup>de</sup> spécifique, ce bac s'adresse aux instrumentistes et aux danseurs qui souhaitent consacrer beaucoup de temps à leur passion. Motivation et résistance physique sont de rigueur. Les élèves doivent s'inscrire, en parallèle, dans un conservatoire.

### ➤ Au programme

Des enseignements généraux (français, langue étrangère, philosophie, histoire de l'art et des civilisations, mathématiques et physique) s'équilibrent avec les enseignements à caractère professionnel.

Les cours de musique ou de danse sont dispensés au lycée et au conservatoire.

Sans oublier, en 1<sup>re</sup> et en terminale :

➔ deux enseignements facultatifs (au maximum) au choix dont seuls les points supérieurs à 10/20 seront pris en compte à l'examen du bac.

### ➤ Les options du bac TMD

➔ **Instrument** : permet de se perfectionner dans la pratique et aborde l'histoire de la musique, le solfège, les dictées mélodiques (de 1 à 3 voix), le déchiffrage de textes musicaux, les techniques du son.

➔ **Danse** : porte sur les chorégraphies, les dictées musicales, l'histoire de la musique et de la danse (ballets, chorégraphies), l'étude de la scène (décors, machineries, espaces), l'anatomie et la scénographie...

### ➤ Poursuites d'études et insertion

➔ Les bacheliers TMD qui rêvent de devenir musiciens-interprètes ou danseurs poursuivent principalement leurs études en conservatoire.

Certains d'entre eux peuvent tenter le concours d'entrée au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris ou de Lyon, très sélectif.

Ceux qui ont obtenu leur DEM (diplôme d'études musicales), DEC (diplôme d'études chorégraphiques) ou DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle) musique ou danse peuvent préparer le DNSP (diplôme national supérieur professionnel) au sein d'un pôle d'enseignement supérieur artistique ou d'une école (3 ans d'études). Les autres poursuivent au conservatoire régional afin de valider le DNOP/DEM/DEC.

### INFO +

#### Élaborer son parcours de formation

En collaboration avec les psychologues de l'Éducation nationale et les professeurs principaux, un tuteur (enseignant, enseignant documentaliste ou conseiller principal d'éducation) peut vous accompagner, de la 2<sup>de</sup> à la terminale, pour vous guider dans vos choix de formation.

#### Se mettre à niveau

Des stages de mise à niveau peuvent vous être proposés, dans le cadre d'une discipline, sur recommandation du conseil de classe. Ils vous permettront de consolider vos compétences et d'améliorer vos méthodes de travail.

#### Choisir une nouvelle orientation

Si vous souhaitez choisir une nouvelle orientation en cours ou en fin de 2<sup>de</sup> ou de 1<sup>re</sup>, des stages passerelles vous permettront d'acquérir les connaissances indispensables dans les disciplines que vous n'avez pas étudiées dans votre série ou voie d'origine. Assurés par des enseignants, ces stages peuvent être proposés aux élèves volontaires spécialement motivés, sur recommandation du conseil de classe. Dans tous les cas, il convient de vous renseigner auprès de votre établissement sur les possibilités offertes.



## → Les enseignements de 1<sup>re</sup> et T<sup>le</sup> TMD (techniques de la musique et de la danse)

Enseignements communs	1 <sup>re</sup>	T <sup>le</sup>	Coefficient
Mathématiques	4 h	3 h	3 <sup>a)</sup>
Sciences physiques	2 h	2 h	3 <sup>a)</sup>
Français <sup>b)</sup>	4 h	2 h	3
Histoire de l'art et des civilisations <sup>c)</sup>	1 h	1 h	2
Langue vivante 1	3 h	3 h	3
Philosophie	-	4 h	3 <sup>a)</sup>
Initiation au monde contemporain	1 h	-	-
Renforcement en philosophie ou mathématiques <sup>d)</sup>	1 h	2 h	-
Éducation physique et sportive	5 h	5 h	1
Enseignement moral et civique	30 min	30 min	-
<b>Option instrument</b>			
Dictée et analyse	2 h 30	2 h 30	3
Exécution instrumentale	2 h	2 h	4
Histoire de la musique	1 h 30	1 h 30	3
Lecture à vue instrumentale	30 min	30 min	-
Organologie	-	1 h	-
Techniques du son	1 h	1 h	-
Musique d'ensemble	1 h 30	1 h 30	-
<b>Option danse</b>			
Dictée et analyse	2 h	2 h	3
Histoire de la musique et de la danse	1 h 30	1 h 30	3
Exécution chorégraphique	5 h	5 h	4
Scénographie	-	1 h	-
Anatomie <sup>e)</sup>	1 h	1 h	-
<b>Enseignements facultatifs</b>			
• Deux enseignements au plus parmi : - langue vivante 2 ou langues régionales ou langues et cultures de l'Antiquité (latin ou grec); - arts plastiques; - harmonie ou solfège ou chorégraphie. • Atelier artistique <sup>f)</sup>	3 h 3 h 2 h 72 h annuelles	3 h 3 h 2 h 72 h annuelles	1) - -
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles	-

→ L'université est accessible aux bacheliers TMD, mais leur bac ne les prépare pas aux études théoriques.

Ceux, assez rares, qui s'inscrivent en **licence arts du spectacle** ou **musicologie** ont tout intérêt à continuer en licence professionnelle (1 an) ou en master (2 ans) afin d'acquérir une formation professionnelle. Peu nombreuses, les mentions proposées mènent à l'**enseignement**, à la **médiation culturelle** ou à l'**administration du spectacle**.

De plus en plus d'universités permettent de préparer le DNSP conjointement avec la licence, au sein d'un pôle d'enseignement supérieur artistique ou d'une école. L'avantage pour les étudiants: ils bénéficient d'une pratique artistique plus solide et peuvent envisager de préparer ensuite le diplôme d'État ou le certificat d'aptitude de professeur de musique ou de danse. ■

a) Épreuve au choix : mathématiques et sciences physiques ou philosophie.

b) Épreuve anticipée (en 1<sup>re</sup>) à l'écrit (coef. 2) et à l'oral (coef. 1).

c) Épreuve passée dans le cadre du 2<sup>d</sup> groupe d'épreuves. Voir p. 30.

d) Mathématiques uniquement en 1<sup>re</sup>.

e) Épreuve au choix dans le cadre du 2<sup>d</sup> groupe d'épreuves (coef. 2). Voir p. 30.

f) L'atelier artistique ne fait pas l'objet d'une épreuve au bac.

1) Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte. Si une seule épreuve facultative choisie: les points sont multipliés par 2. Si deux épreuves facultatives choisies: les points obtenus à la 1<sup>re</sup> épreuve sont multipliés par 2.

# BAC TMD

## Académie de Lyon

Établissement public

### RHÔNE

Lycée public	option Danse	option Instrument
LYON 4 <sup>e</sup> - Lycée Antoine de Saint-Exupéry, 82 rue Hénon Tél. 04 72 10 91 91	✓	✓

**Non proposé dans les établissements privés de l'académie de Lyon**